

Règlement jeu concours Instagram et LinkedIn Ambassadeurs du Béarn X Octime – Mai 2025

Le réseau Ambassadeurs du Béarn vous propose de participer à un jeu concours sur le compte Instagram @ccipaubearn ainsi que sur son compte LinkedIn @ambassadeursdubéarn.

Ce jeu vous permet de tenter de gagner une visite exclusive des locaux d'Octime à Biron.

Article 1 — Objet

La CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE PAU BEARN (ci-après la « Structure Organisatrice »), dont le siège social est situé au 21 Rue Louis Barthou, 64000 Pau, immatriculée sous le numéro SIREN 186400024, organise du 5 mai au 19 mai 2025 un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Jeu Concours Ambassadeurs du Béarn X Octime ».

Cette promotion n'est ni gérée, ni parrainée par Instagram ou LinkedIn. Les informations que vous communiquez sont fournies à la CCI Pau Béarn et non à Instagram ou LinkedIn. Elles seront utilisées uniquement par la Structure Organisatrice dans le cadre de ce jeu.

Article 2 — Participation

2.1 Accès au jeu

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, résidant en France ou à l'étranger, à l'exception :

- des membres du personnel des structures organisatrices du jeu,
- des personnes ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation.

La Structure Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute fausse déclaration ou indication entraînera l'élimination immédiate du participant.

Pour participer, il est nécessaire de disposer d'un compte Instagram ou LinkedIn actif.

2.2 Modalités de participation

Pour participer au jeu :

- Sur Instagram :
 - Être abonné au compte @ccipaubearn
 - Commenter la publication dédiée en :
 - Répondant à la question : *“Combien d'années d'expérience Octime a-t-elle dans le domaine des logiciels de gestion des temps et des plannings ?”*
 - Identifiant une personne qui pourrait être intéressée par cette visite
- Sur LinkedIn :
 - Être abonné au compte LinkedIn @ambassadeursdubéarn
 - Commenter la publication dédiée en :
 - Répondant à la question : *“Combien d'années d'expérience Octime a-t-elle dans le domaine des logiciels de gestion des temps et des plannings ?”*
 - Identifiant une personne qui pourrait être intéressée par cette visite

La participation au jeu est exclusivement réservée aux plateformes Instagram et LinkedIn. Toute inscription par un autre moyen (téléphone, courrier, etc.) ne sera pas prise en compte.

La participation au jeu implique l'acceptation intégrale et sans réserve du présent règlement, des règles de déontologie applicables sur Internet et des lois françaises. Toute participation incomplète ou ne respectant pas les modalités ci-dessus sera considérée comme nulle.

Article 3 — Dotations

Le lot mis en jeu est :

- Une visite exclusive des locaux d'Octime à Biron, incluant :
 - Le transport aller-retour depuis Pau (départ du centre ville, l'adresse exacte sera communiquée aux gagnants),
 - La visite du siège d'Octime

Ce lot sera attribué à 5 participants. Les gagnants acceptent le lot tel que proposé, sans possibilité d'échange contre des espèces, d'autres biens ou services. La Structure Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un autre de valeur équivalente en cas de nécessité.

Article 4 — Désignation des gagnants, attribution des dotations

4.1 Désignation des gagnants

Le jeu sera clôturé le 19 mai 2025 à 23h59 (heure de Paris).

Les gagnants seront désignés par un tirage au sort réalisé par la Structure Organisatrice.

4.2 Attribution des dotations

Les gagnants seront contactés le 20 mai 2025 via message direct sur Instagram ou LinkedIn.

Ils devront fournir :

- Leur nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, et adresse e-mail,
- Une copie d'une pièce d'identité valide.

Si un gagnant ne répond pas dans un délai de 3 jours, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot. Un autre gagnant sera désigné en remplacement.

Les gagnants acceptent que leur lot soit soumis à des conditions strictes. Aucun recours ou compensation ne sera accordé en cas de refus ou d'inéligibilité.

Article 5 — Utilisation des données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre du jeu seront traitées conformément au RGPD et à la loi "Informatique et Libertés". Elles seront utilisées exclusivement pour le jeu et supprimées dans un délai de 3 mois après sa clôture.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données, qu'ils peuvent exercer en contactant :

- Téléphone : 05 59 82 51 11
- E-mail : contact@ambassadeurdubearn.com

Article 6 — Limitation de responsabilité

La Structure Organisatrice ne saurait être tenue responsable des interruptions ou dysfonctionnements liés à Internet, des erreurs humaines ou techniques, ou des cas de force majeure perturbant le bon déroulement du jeu. Chaque participant est responsable de la protection de ses propres données et équipements informatiques.

Article 7 — Accès et interprétation du règlement, modifications

7.1 Accès

Le règlement est disponible sur le site : <https://www.ambassadeursdubearn.com/>.

Une copie peut être obtenue sur demande écrite.

7.2 Modifications

La Structure Organisatrice se réserve le droit de modifier ou d'annuler le jeu à tout moment.

Toute modification sera communiquée via un avenant publié sur le site officiel.

Article 8 — Loi applicable et juridiction

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Pau, sauf disposition légale impérative contraire.